CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

PROCES VERBAL

Séance du 11 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT, LE 11 DÉCEMBRE
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 4 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane CHÉ, Maire.

PRESENTS : M. Stéphane CHÉ, Maire, MM. Rafaël SOLANS EZQUERRA, Michel JANDAUD, François BARDOT, Mmes Marina VERGNOUX, Peggy BARIAT, Laurence ROUSSY, Fabienne FERRAND, Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVÉ, Stella BARREAU, Karine BERNARD, Marie-Laure BOULIN, Sophie BOYER, Brigitte LARDY, Carole LONGEQUEUE, Nathalie NICOULAUD, Carine ROY, Pascale THOMAS.

ABSENTS :
- Jérôme HARDY (procuration à S. CHÉ)
- Frédéric RICHARD (procuration à P. BARIAT)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection de Monsieur Michel JANDAUD, comme secrétaire de séance.

2020-96 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2020
BUDGET PRINCIPAL – VIREMENTS DE CRÉDITS

Je vous précise que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal 2020 s'avèrent insuffisants pour certains d'entre eux et excédentaires pour d'autres.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits comme suit :

Chap.	Article	Fonct.	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	+	-
011	6042	311	Achat de prestations de services	2 400,00	
011	60611	020	Eau et Assainissement		10 000,00
011	60612	020	Energies - électricité		860,00
011	60612	33	Energies - électricité		1 200,00
011	60612	212	Energies - électricité		850,00
011	60612	251	Energies - électricité		1 200,00
011	60612	211	Energies - électricité		1 700,00
011	60612	411	Energies - électricité		2 176,00
011	60612	412	Energies - électricité		1 914,00
011	60612	814	Energies - électricité		5 100,00
011	60621	020	Combustible		2 500,00
011	60621	211	Combustible		3 921,00
011	60621	212	Combustible		3 116,00
011	60621	251	Combustible		2 025,00
011	60621	311	Combustible		672,00
011	60621	321	Combustible		714,00
011	60621	322	Combustible		345,00
011	60621	33	Combustible		838,50
011	60621	422	Combustible		868,50
011	60622	020	Carburant		2 000,00
011	60622	822	Carburant		3 000,00
011	60622	823	Carburant		3 000,00
011	60623	251	Alimentation		15 000,00
011	60628	020	Autres fournitures non stockées		300,00
011	60628	822	Autres fournitures non stockées		700,00
011	60628	823	Autres fournitures non stockées		4 000,00
011	60631	020	Fournitures d'entretien	1 300,00	
011	60631	12	Fournitures d'entretien	800,00	
011	60631	211	Fournitures d'entretien	1 500,00	
011	60631	212	Fournitures d'entretien	3 000,00	
011	60631	422	Fournitures d'entretien	800,00	
011	60632	020	Fournitures de petit équipement	7 710,00	
011	60632	022	Fournitures de petit équipement	500,00	
011	60632	12	Fournitures de petit équipement	300,00	
011	60632	211	Fournitures de petit équipement	1 770,00	
011	60632	212	Fournitures de petit équipement	2 500,00	
011	60632	251	Fournitures de petit équipement	900,00	
011	60632	321	Fournitures de petit équipement	415,00	
011	60632	322	Fournitures de petit équipement	180,00	
011	60632	33	Fournitures de petit équipement	1 600,00	
011	60632	411	Fournitures de petit équipement	300,00	
011	60632	412	Fournitures de petit équipement	3 000,00	
011	60632	822	Fournitures de petit équipement	825,00	
011	60632	823	Fournitures de petit équipement	5 000,00	
011	60636	020	Fournitures de vêtements	1 000,00	
011	60636	212	Fournitures de vêtements	800,00	
011	60636	422	Fournitures de vêtements	1 200,00	
011	6064	020	Fournitures administratives		2 000,00
011	6135	822	Locations mobilières		5 000,00
011	61521	833	Entretien de terrain		5 000,00
011	615221	33	Entretien bâtiments publics		1 500,00
011	615221	020	Entretien bâtiments publics		800,00
011	615221	212	Entretien bâtiments publics		700,00
011	615221	411	Entretien bâtiments publics		3 000,00

011	615231	822	Entretien voirie	43 000,00	
011	615232	811	Entretien réseaux	16 000,00	
011	61524	833	Entretien de bois et forêts		8 000,00
011	61551	020	Matériel roulant		4 000,00
011	61558	020	Autres biens mobiliers		1 000,00
011	61558	112	Autres biens mobiliers		500,00
011	61558	411	Autres biens mobiliers		500,00
011	6156	020	Maintenance	1 000,00	
011	6156	212	Maintenance	2 500,00	
011	6156	422	Maintenance	1 500,00	
011	6161	020	Primes d'assurances		15 000,00
011	617	95	Etudes et recherches	300,00	
011	6184	422	Versement à des organismes de formation	6 000,00	
011	6225	020	Indemnités comptable et régisseurs		1 400,00
011	6228	822	Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires		3 000,00
011	6232	024	Fêtes et cérémonies		4 400,00
011	6237	023	Publications		5 000,00
011	6256	020	Missions	100,00	
011	6256	831	Missions	500,00	
011	6288	020	Divers services extérieurs		500,00
011	6288	822	Divers services extérieurs		9 500,00
011	627	01	Services bancaires et assimilés	80,00	
011	627	212	Services bancaires et assimilés	20,00	
65	657362	520	Subventions de fonctionnement aux org. pub.	26 000,00	
65	6574	64	Subventions de fonct. aux asso. et autres pers.	28 000,00	
67	6748	520	Autres subventions exceptionnelles		26 000,00
67	678	251	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	
TOTAL				164 800,00	164 800,00
SOLDE					-

Chap.	Article	Fonct.	Opér.	INVESTISSEMENT - DEPENSES	+	-
10	10226	01		Dotations, fonds divers et réserves	500,00	
16	16812	811		Autres emprunts	17 500,00	
20	2031	831	P0725	Frais d'études	17 000,00	
20	2051	020	P0104	Concessions, droits similaires	22 000,00	
21	21318	022	P0106	Autres bâtiments publics	14 000,00	
21	2135	020	P0103	Install. gén., agencts., aménagts. des constructions	4 600,00	
21	2135	211	P0105	Install. gén., agencts., aménagts. des constructions	9 500,00	
21	2135	251	P0105	Install. gén., agencts., aménagts. des constructions	15 000,00	
21	2135	64	P0106	Install. gén., agencts., aménagts. des constructions	11 100,00	
21	2135	020	P0715	Install. gén., agencts., aménagts. des constructions	15 000,00	
21	21538	412	P0107	Autres réseaux	6 800,00	
21	21568	020	P0715	Autre matér. et outill. d'incend. et de défense civile	13 000,00	
21	2158	412	P0718	Autres installations, matériel et outillage techn.		50 000,00
21	2181	212	P0105	Installations générales, agencements, aménagt. div.	19 000,00	
21	2181	822	P0106	Installations générales, agencements, aménagt. div.	7 000,00	
21	2182	251	P0104	Matériel de transport	3 000,00	
21	2183	020	P0104	Matériel de bureau et matériel informatique		21 700,00
23	2313	020	P0105	Constructions		40 000,00
23	2315	026	P0724	Installations, matériel et outillage techniques		15 300,00
23	2315	822	P0105	Installations, matériel et outillage techniques		25 000,00
23	2315	831	P0725	Installations, matériel et outillage techniques		15 000,00
23	2315	95	P0106	Installations, matériel et outillage techniques		8 000,00
TOTAL					175 000,00	175 000,00
SOLDE					0,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus

2020-97 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2020 BUDGET EAU – VIREMENTS DE CRÉDITS

Je vous précise que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget eau 2020 s'avèrent insuffisants pour certains d'entre eux et excédentaires pour d'autres.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits comme suit :

Chapitre	Article	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	+	-
011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	21 300,00	
011	6066	Carburants		3 000,00
011	6068	Autres matières et fournitures		500,00
011	6135	Locations mobilières		1 000,00
011	61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	2 500,00	
011	61551	Matériel roulant	10 500,00	
011	61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	
011	6156	Maintenance	500,00	
011	6226	Honoraires		1 500,00
011	6228	Rémunérations intermédiaires et honoraires divers		500,00
011	6262	Frais de télécommunication	400,00	
TOTAL			37 200,00	6 500,00
SOLDE			30 700,00	

Chapitre	Article	FONCTIONNEMENT - RECETTES	+	-
70	70111	Vente d'eau aux abonnés	30 700,00	
TOTAL			30 700,00	0,00
SOLDE			30 700,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus

2020-98 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2020 BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES – VIREMENTS DE CRÉDITS

Afin de régulariser les prévisions de reprises des résultats, il est nécessaire de procéder aux virements ci-dessous.

Chap.	Art.	INVESTISSEMENT - RECETTES	+	-
10	1068	Apports, dotations, réserves		6 749,00
001	001	Excédent antérieur reporté	6 749,00	
TOTAL			6 749,00	6 749,00
SOLDE			0,00	

Chap.	Art.	INVESTISSEMENT - RECETTES	+	-
10	1068	Apports, dotations, réserves		6 749,00
001	001	Excédent antérieur reporté	6 749,00	
		TOTAL	6 749,00	6 749,00
		SOLDE	0,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus

2020-99 AUTORISATION DE PAIEMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

En application de l'article 15 à 22 de la Loi du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation, le Maire peut être autorisé par le Conseil municipal à engager, liquider, mandater des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, déduction faite des comptes 16 à 18 et des opérations d'ordre d'investissement.

Compte tenu des délais de préparation du budget, liés aux notifications des dotations et des bases d'imposition, le vote n'interviendra guère avant la fin du mois d'avril 2021.

Dans ces conditions et afin d'assurer la continuité des opérations en cours, je vous propose d'autoriser le maire à mandater le vote du budget primitif, dans les limites prévues par la loi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE

DECIDE les montants suivants par chapitre :

CHAPITRE	COMMUNE	SERVICE DES EAUX	REGIE ÉNERGIES RENOUVELABLES
10	175,00 €		
16	176 875,00 €		
20	12 719,00 €		
204	2 875,00 €		
21	99 039,00 €	5 350,00 €	5 500,00 €
23	298 823,00 €	49 500,00 €	8 265,00 €

2020-100 CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du conseil municipal.

En l'espèce, les créances irrécouvrables présentées par le Trésorier Principal Municipal concernent le budget principal et le budget eau.

Le montant total de ces titres, par budget, s'élève à :
- Budget communal : 3 392,03 €
- Budget eau : 607,96 €

Soit un total de 3 999,99 €

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à bien vouloir se prononcer sur ces admissions en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

APPROUVE les états des produits irrécouvrables établis par M. Le Trésorier Municipal et admet en non-valeur la somme totale de 3 999,99 € dont détail joint en annexe.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets correspondants sur l'exercice 2020.

2020-101 FINANCEMENT PAR EMPRUNT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu, d'une part, des opérations d'investissement engagées : travaux d'aménagement des rues du centre-bourg, travaux de réhabilitation-extension des vestiaires du stade de la Mazaurie, travaux d'extension du nouveau centre technique et des autres programmes qui s'imputeront sur le budget 2021.
Et d'autre part, des taux d'intérêts très attractifs actuellement, il vous est proposer de souscrire un emprunt d'un montant de 500.000 € avec déblocage des fonds en 2021.

Une consultation de 3 organismes bancaires intervenant habituellement pour le financement des collectivités territoriales (Caisse d'Epargne, Caisse de Crédit Agricole, La Banque Postale) a été réalisée, sur la base des données suivantes :

- 500 000 €
- Durée de 20 ans et 25ans
- Taux fixe

L'analyse des offres est la suivante :

ORGANISMES	MONTANT	DUREE	PERIODICITE	AMORTISSEMENT	TAUX	
					TYPE	VALEUR
CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,58 %
CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	25 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,67 %
CAISSE D'ÉPARGNE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Progressif	Fixe	0,61 €
CAISSE D'ÉPARGNE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,61 €
CAISSE D'ÉPARGNE	500 000,00 €	25 ans	Annuelle	Progressif	Fixe	0,71 €
CAISSE D'ÉPARGNE	500 000,00 €	25 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,61 €
LA BANQUE POSTALE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,73 € +0,10% du montant du prêt (commission)
LA BANQUE POSTALE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Échéances constantes	Fixe	0,73 € +0,10% du montant du prêt (commission)

LA BANQUE POSTALE	500 000,00 €	25 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,86 € +0,10% du montant du prêt (commission)
LA BANQUE POSTALE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Échéances constantes	Fixe	0,86 € +0,10% du montant du prêt (commission)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Considérant que l'encours de dette de la Commune est principalement constitué d'emprunts à taux fixe afin de faciliter la prévision budgétaire,

Compte tenu des taux d'intérêts très attractifs des prêts à taux fixe et afin de sécuriser l'évolution de la dette de la commune,

DECIDE de souscrire au titre du budget principal, un emprunt à taux fixe de 0,58 % sur 20 ans d'un montant de 500 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Ouest.

2020-102 SERVICE DES EAUX - TARIFS 2021

Face à l'obligation de renouvellement d'un linéaire significatif de canalisations dans les années à venir, représentant un investissement minimum de 800 000 € sur les 5 années à venir, il convient de prévoir l'augmentation des tarifs du service des eaux afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Au titre de l'année 2020, une augmentation du prix du m³ de 2% avait été actée. Les recettes découlant de cette hausse tarifaire ne seront collectées qu'en 2021.
En effet, les modifications tarifaires adoptées ne produisent leurs effets que sur l'exercice comptable n+1.

Aussi, pour l'année 2021, il vous est proposé, après avis de la Commission Finances, la tarification suivante :

CONSOMMATION D'EAU
+ T. V. A. en vigueur au moment de la facturation

	TARIF 2020 (pour mémoire)	TARIF 2021
Forfait ou terme fixe	49,68 €	52,77
Consommation (le m³ HT)	1,45 €	1,54 €
Location compteur (HT)		
diamètre < 30mm	10,68 €	inchangé
diamètre ≥ 30 mm	21,24 €	inchangé

TRAVAUX ET FOURNITURES DIVERS
+ T. V. A. en vigueur au moment de la facturation

- **REALISATION D'UN BRANCHEMENT** (comprenant le forfait terrassement et raccordement, la fourniture et la pose de la niche ainsi que la pose du compteur)

Niche à compteur	Facturation de la niche à prix coûtant	Facturation de la niche à prix coûtant
-pose d'une niche à compteur	48,62€	48,62€
- pose du compteur	69,00€	69,00€

Terrassement et raccordement eau potable
Forfait :

- Jusqu'en limite de propriété et à concurrence de 10 ml maximum	815,00 €	815,00 €
- Le ml supplémentaire sous domaine public au-delà des 10 ml	8,96 €	12,00 €

❖ **RÉALISATION D'UN BRANCHEMENT SPÉCIFIQUE POUR INDIVIDUALISATION DE LA FACTURATION**

Fournitures à prix coutant + main d'œuvre (35 €/heure)	inchangé

❖ **REMPLACEMENT D'UN COMPTEUR GELÉ OU DÉTÉRIORÉ**

85,00 €	85,00 €

SERVICES DIVERS
+ T. V. A. en vigueur au moment de la facturation

❖ **FERMETURE/RÉOUVERTURE DE CONCESSION** (à la charge du propriétaire)

35,00 €	inchangé

❖ **VÉRIFICATION D'UN COMPTEUR** au banc d'essai, compris dépose, repose et frais de port aller-retour

300,00 €	300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs du Service des Eaux proposés ci-dessus pour l'année 2021

DIT, en outre, que le recouvrement de la redevance sera effectué en deux échéances :
- Terme fixe en février ;
- Terme proportionnel en juin.

que la location du compteur sera recouvrée en même temps que le terme fixe (février).

Ambazac
Ville nature

Étude du coût de revient Service des Eaux

Déterminants du tarif de consommation

(Dépenses 2019 comptabilisées : 429 221 €)

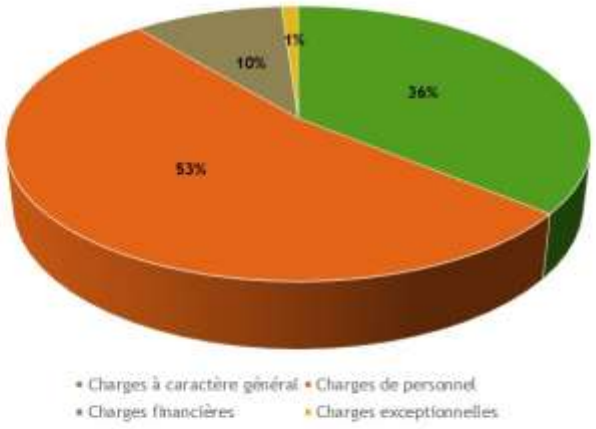

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2019

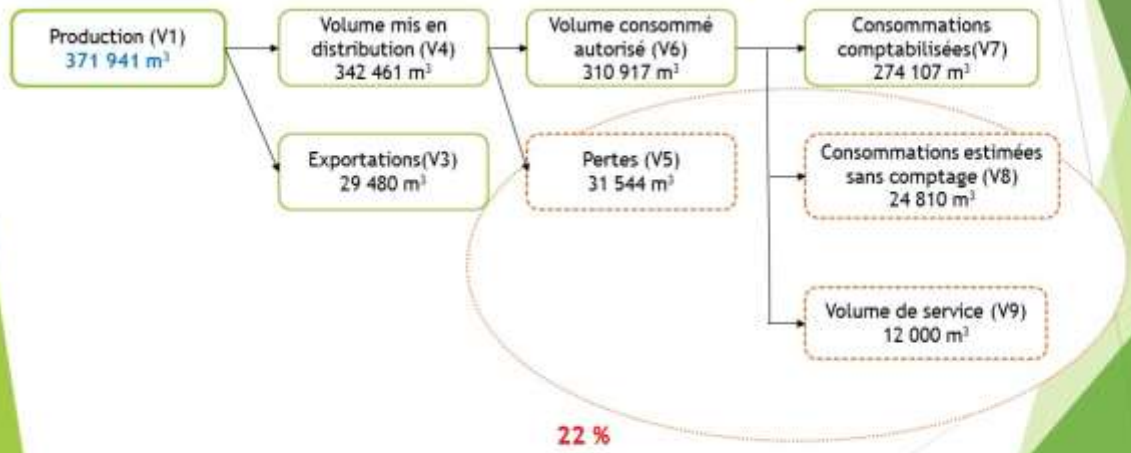

Coût de revient 2019 – Projection suite à la diminution du volume d'eau sans comptage

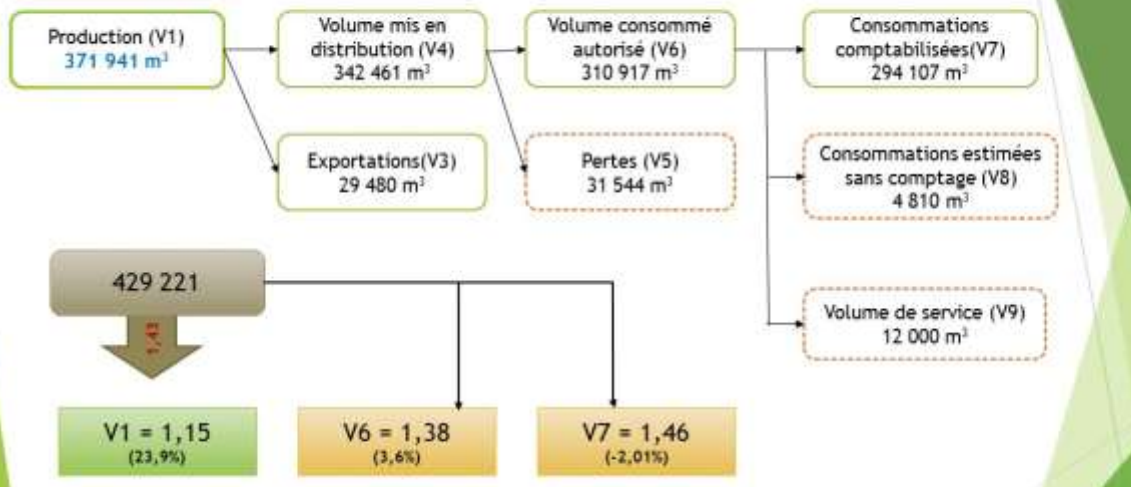

PM: le tarif voté fin 2019 (sur la base des résultats 2018) est de 1,45 €/m3

Prévisionnel des investissements connus à ce jour pour la période 2021-2024

		2021	2022	2023	2024...
Renouvellement de canalisation	G De Gaulle tranche 1	130 000			
	G De Gaulle tranche 2		120 000		
	Rue d'Oradour			50 000	
	Rue de Coqui			50 000	
	Rue Saint André			75 000	
	Rue Texier				40 000
Reprise étanchéité des réservoirs	Fontaube	95 000	100 000		
	Puy Garsault		50 000	50 000	
Matériel	Plaque vibrante lourde				8 200
	Pioche à air comprimé				950
TOTAL		225 000	270 000	225 000	49 150

Comment financer le programme d'investissements

- Faire des économies de fonctionnement.
  - Par rapport au coût des compteurs et des regard de compteurs.
  - Négociation des tarifs des fournitures
  - Optimisation de la masse salariale notamment dans l'organisation de certaines tâches
- Facturation des consommations non facturées (24810 m3 en 2019 - 4810 m3 en 2020): Part de la commune (solution mise en œuvre en 2020) et autres
- Augmentation des tarifs du service des eaux
  - Augmentation du terme fixe
  - Augmentation du prix du m3

Proposition d'augmentation tarifaire arrêtée par la Commission Finances du 7/12/2020

	Tarif 2020	Coût de revient	Proposition tarif 2021	Recette supplémentaire générée	Marge pour financer les invest.
Terme fixe (incluant la location de compteur)	60,36 €	59,30 €	63,45 €	+ 11 439,00 €	+ 7,00 %
Tarif m3 d'eau	1,45 €	1,46 €	1,54 €	+ 23 703,00 €	+ 5,48 %
TOTAL				+ 35 151,00 €	

Facture type 2021

Description	Quantité	P.U HT	Montant HT (en €)
Terme fixe	1	49,68	49,68
Location compteur	1	10,68	10,68
Conso. en m3	100	1,45	145,00
Taxe lutte c/ pollution	100	0,23	23,00
Total			228,36
TVA 5,5%			12,56
TOTAL TTC			240,92 €

Soit + 12,65 € en 2022

Facture type 2022

Description	Quantité	P.U HT	Montant HT (en €)
Terme fixe	1	52,77	52,77
Location compteur	1	10,68	10,68
Conso. en m3	100	1,54	154,00
Taxe lutte c/ pollution	100	0,23	23,00
Total			240,45
TVA 5,5%			13,22
TOTAL TTC			253,57€

Objectif d'augmentation tarifaire dans les années à venir

- Durée de vie d'une canalisation d'eau ≈ 40/50 ans
- Pour renouveler nos 141km de canalisations pendant leur durée de vie (50 ans), il conviendrait de renouveler 2,8 km de canalisations par an
  - Soit en moyenne 250 000 € HT/an d'investissement

Pour financer ces investissements liés au renouvellement des canalisations, il faudrait augmenter les recettes d'environ 100 000 € en complément de la maîtrise des dépenses

Hypothèse tarifaire pour obtenir + 100 000 € de recettes	Tarif 2020	Coût de revient	Tarif optimal	Recette supplémentaire générée	Marge pour financer les invest.
Terme fixe (incluant la location de compteur)	60,36 €	59,30 €	64,63 €	+ 14 700,00 €	+ 9,00 %
Tarif m3 d'eau	1,45 €	1,46 €	1,74 €	+ 84 977,87 €	+ 19,23%
TOTAL				+ 99 677,87 €	

Hypothèse tarifaire pour atteindre l'objectif de recettes

2020-103 SERVICE DES EAUX - PRIX DE VENTE AUX COMMUNES VOISINES - TARIFS 2021

Lors du conseil municipal de 17 mars 2016, il avait été décidé de réviser le prix de vente de l'eau aux communes voisines afin de répercuter une partie du coût des investissements lourds réalisés dans la période récente pour améliorer la qualité de l'eau.
Ainsi, le tarif de vente avait été porté pour l'année 2019 à 1,00 €.

En raison des travaux d'investissement nécessaires à l'étanchéité des réservoirs des stations d'eau potable, il convient d'augmenter le tarif de l'eau vendue aux communes voisines de 2% ; portant ainsi le tarif de vente à 1,04€.

C'est pourquoi, je vous propose la tarification suivante :

	TARIF 2020 à compter du 1er/01/2020 (Pour mémoire)	**TARIF 2021 à compter du 1er/01/2021**
Prix de vente aux communes voisines HT le m³ *(TVA en sus au taux en vigueur)*	*1,02 €*	*1,04 €*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tarif de vente 2021 de l'eau aux communes voisines tel qu'il lui a été proposé ; à savoir 1,04 € HT/m³.

DECIDE d'appliquer ce tarif à compter du 1er janvier 2021.

2020-104 DROITS DE PLACE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS 2021

Je soumets à vos délibérations les propositions tarifaires suivantes pour les droits de place.

1. MARCHES

STANDS MARCHES (payable au mois)	**TARIF 2020 (pour mémoire)**	**TARIF 2021**
Forfait 2 mètres linéaires	1,45 €	Inchangé
Le ml supplémentaire	0,60 €	Inchangé

2. FOIRES

En outre, je vous propose de maintenir une formule d'abonnement pour la foire, payable d'avance pour une période de trois mois consécutifs.
Pour mémoire, en décembre 2015, la formule de calcul du tarif d'abonnement trimestriel avait été harmonisée quel que soit le nombre de mètres du stand : il correspond à la valeur de participation à 5 foires arrondi à l'euro inférieur.
Si la formule d'abonnement est choisie, le quatrième trimestre n'est pas dû.
De plus, un tarif hors abonnement a été prévu pour les forains occasionnels.

STANDS FOIRES	**TARIFS 2020** (pour mémoire)		**TARIFS 2021**	
	HORS ABONNEMENT	ABONNEMENT	HORS ABONNEMENT	ABONNEMENT
Pour 1 mètre	**1,45 €**	**7,25 €**	inchangés	inchangés
Pour 2 mètres	**1,45 €**	**7,25 €**		
Pour 3 mètres	**2,05 €**	**10,00 €**		
Pour 4 mètres	**2,65 €**	**13,00 €**		
Pour 5 mètres	**3,25 €**	**16,00 €**		
Pour 6 mètres	**3,85 €**	**19,00 €**		
Pour 7 mètres	**4,45 €**	**22,00 €**		
Pour 8 mètres	**5,05 €**	**25,00 €**		
Pour 9 mètres	**5,65 €**	**28,00 €**		
Pour 10 mètres	**6,25 €**	**31,00 €**		
Pour 11 mètres	**6,85 €**	**34,00 €**		
Pour 12 mètres	**7,45 €**	**37,00 €**		
Pour 13 mètres	**8,05 €**	**40,00 €**		
Pour 14 mètres	**8,65 €**	**43,00 €**		
Pour 15 mètres	**9,25 €**	**46,00 €**		
Pour 16 mètres	**9,85 €**	**49,00 €**		
Pour 17 mètres	**10,45 €**	**52,00 €**		
Pour 18 mètres	**11,05 €**	**55,00 €**		

3. FETES FORAINES

STANDS MANEGES FETES FORAINES	**TARIFS 2020 (pour mémoire)**	**TARIFS 2021**
Le m²	0,55 €	Inchangé

4. SPECTACLES FORAINS

Tarif forfaitaire au m²/jour, percevable par chèque et à l'avance.

		TARIFS 2020 (pour mémoire)	**TARIFS 2021**
Forfait/m²/jour	Chapiteau	0,20 €	0,20 €
	Véhicules et habitations	0,10 €	0,10 €

5. FOOD TRUCK (hors marché ou foire)

Il est proposé d'adapter le tarif « food truck » en fonction de la superficie occupée.

	TARIFS 2020 (pour mémoire)	**TARIFS 2021**
Forfait/m²/jour	0,35 €	0,35 €

6. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (terrasses, mobilier, étal ou présentoir…)

Type d'occupation du domaine public	**TARIF 2020 au m² (pour mémoire)**	**TARIF 2021 au m²**
Terrasse	0,70 €	0,70 €
Mobilier (étal, présentoir…)	0,50 € (avec un minimum de 5€ annuel)	0,50 € (avec un minimum de 5€ annuel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE pour l'année 2021, les tarifs proposés ci-dessus.

2020-105 CIMETIERE - TARIFS 2021

Je soumets à vos délibérations les propositions tarifaires suivantes relatives au cimetière au titre de l'année 2021. Elles identiques à celles de 2020.

En application des articles L.2213-14 et L. 2213-15 du CGCT, les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation ou transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt en l'absence d'un membre de la famille donnent droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 €.

TARIFS 2021	
TERRAIN **L'emplacement de 1,33 m (l) x 3 m(L)**	
Pour une durée de 15 ans	250,00€
Pour une durée de 30 ans	500,00€
Pour une durée de 50 ans	1 000,00€
CAVEAU COMMUNAL Location	
Forfait 1er trimestre d'occupation	43,30€
Par mois suivant d'occupation (ne pouvant excéder 3 mois)	19,70€
COLUMBARIUM	
Concession d'une case pour 15 ans	362,00€
Fourniture et fixation d'une plaque*	201,00€
CAVURNE **L'emplacement de 1m²**	
Pour une durée de 15 ans	150,00€
Pour une durée de 30 ans	300,00€

* La fourniture et la fixation d'une plaque par la commune n'est pas une prestation obligatoire. Libre aux usagers de choisir la plaque qu'ils souhaitent avec la seule contrainte de respecter le format suivant : 200 x 60 mm.

VACATIONS FUNÉRAIRES (Articles L.2213-14 et L. 2213-15 du CGCT)	
Pour une vacation	20,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs 2021 du cimetière tel que précisés ci-dessus

ÉMET un avis favorable sur le tarif des vacations funéraires

DIT que les vacations funéraires seront facturées aux opérateurs funéraires

2020-106 TARIFS D'ACCES A LA BIBLIOTHEQUE - INSTAURATION DE LA GRATUITÉ

Je vous propose de procéder à la fixation des tarifs d'accès à notre bibliothèque municipale pour l'exercice 2021.

Après une analyse des différents tarifs des bibliothèques du département et afin de contribuer voire de faciliter l'accès de tous à la Culture, il vous est proposé d'instaurer la gratuité de ce service.
À titre d'information, les recettes annuelles générées par ce service sont de l'ordre de 4 000 €.

	TARIFS 2020 (pour mémoire)	TARIFS 2021
✓ **Adhésion familles de la Commune pour l'ensemble de la bibliothèque et multimédia**	10,50 €	Gratuit
✓ **½ tarif pour les familles dont un membre est titulaire du RSA**	5,25 €	Gratuit
✓ **Adhésion familles hors Commune**	17,00 €	Gratuit
✓ **½ tarif pour les familles dont un membre est titulaire du RSA**	8,50 €	Gratuit
✓ **Abonnement vacances**	5,00 €	Gratuit
✓ **ludobib : jeu perdu ou endommagé**	Facturation au prix public d'achat (selon devis)	Facturation au prix public d'achat (selon devis)
✓ **Document perdu ou endommagé**	Facturation au prix public d'achat (selon devis)	Facturation au prix public d'achat (selon devis)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 contre),

APPROUVE l'instauration de la gratuité de l'adhésion ou de l'abonnement à la bibliothèque d'Ambazac à compter du 1er janvier 2021.

VALIDE les indications tarifaires relatives aux jeux ou documents perdus ou endommagés.

2020-107 MUSÉE DE MINERALOGIE ET DE PETROGRAPHIE - ESPACE IZIS TARIFS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Je soumets à vos délibérations les propositions tarifaires suivantes pour le Musée de Minéralogie et l'Espace IZIS.
Dans la logique de l'instauration de la gratuité du service bibliothèque et de l'accès à la Culture pour Tous, il vous est proposé de valider la gratuité des visites simples ou libres.

VISITES	*TARIFS ACTUELS* **(pour mémoire)**	*TARIFS (à compter du 1er janvier 2021)*
• ***VISITES SIMPLES ou LIBRES :***		
- Adultes et enfants de plus de 15 ans	5 €	Gratuit
- Enfants de 10 à 15 ans	3 €	Gratuit
- Enfants de moins de 10 ans	Gratuit	Gratuit

- Adultes et + 15ans munis du ticket « Visitez Malin »	4 €	Gratuit
- Enfants de 6 à 15 ans munis du ticket « Visitez Malin »	2 €	Gratuit
- Groupes scolaires (minimum 10 personnes) - par enfant	1,77 €	Gratuit
- Autres groupes (minimum 10 personnes) - par personne	3,50 €	Gratuit

- **VISITES COMMENTÉES (1h30)**

- Adultes et enfants de plus de 15 ans (par personne)	5,50 €	5,50 €
- Enfants de 10 à 15 ans - Enfants de moins de 10 ans - Groupes scolaires (de 10 à 25 personnes) – (par enfant)	2,50 €	2,50 €

PRODUITS DESTINES A LA VENTE

- Carte postale (l'unité)	0,50 €	0,50 €
- Affiche (l'unité)	4,50 €	4,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs proposés pour le musée.

2020-108 AVENANT N°2 A LA CONVENTION PARTENARIALE 2017-2020 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE D'AMBAZAC ET LE CENTRE D'ANIMATION SOCIALE D'AMBAZAC

La ville d'Ambazac et le Centre d'Animation Sociale d'Ambazac ont signé une convention partenariale d'objectifs et de moyens de 4 ans, approuvée par le Conseil municipal du 15 juin 2017.

En application de cette convention, cette association est tenue de présenter une évaluation portant sur la conformité des résultats aux objectifs de la convention et sur l'impact des missions au regard de l'intérêt local au plus tard trois mois après la fin de chaque année.

À l'occasion de la réunion d'évaluation de la réalisation des objectifs, la Directrice du Centre d'Animation Sociale d'Ambazac a présenté le rapport d'activités de l'année 2019.

Il est ressorti des échanges la nécessité de modifier certains objectifs de la convention.

L'avenant qui vous est soumis modifie et précise certains objectifs de la convention et fixe le montant définitif de la subvention pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention partenariale d'objectifs et de moyens 2017-2020 conclue entre la Ville d'Ambazac et le Centre d'Animation Sociale d'Ambazac,

AUTORISE le Maire à le signer et à l'exécuter.

2020-109 SUBVENTION AU CENTRE D'ANIMATION SOCIALE D'AMBAZAC - 2021

Le Centre d'Animation Sociale d'Ambazac, compte tenu de ses missions d'intérêt général, bénéficie de la part de la commune d'un conventionnement qui permet le versement d'une subvention.

La convention partenariale 2017-2020 d'objectifs et de moyens signée avec le Centre d'Animation Ambazac Fraternité arrive à échéance le 31 décembre 2020.
Une nouvelle convention sera préparée et signée en début d'année 2021 pour une durée de 4 ans.

En attendant la conclusion de ce contrat, et afin que le fonctionnement du Centre d'Animation Ambazac Fraternité soit assuré, je vous propose de voter, dans un premier temps, un subventionnement à hauteur de 80% de la subvention annuelle 2021 qui pourra leur être attribuée.

Je vous propose par conséquent de procéder à l'attribution suivante : 68 844,00 €

Elle sera versée par tranches mensuelles de 7 000,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au Centre d'Animation Sociale d'Ambazac une subvention de fonctionnement de 68 844,00 € au titre de 2021 en attendant la conclusion d'une nouvelle convention à venir au cours du 1er trimestre 2021.

DIT qu'elle sera versée par tranches mensuelles de 7 000,00 €.

2020-110 SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale des sapeurs-pompiers a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle du fait, notamment, de leur impossibilité de distribuer leur calendrier 2021 et de collecter des dons à cette occasion.

Compte tenu de l'implication accrue de ce corps dans les circonstances actuelles, il vous est proposé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 500 €.

Vous trouverez, ci-dessous, le tableau récapitulant les demandes et propositions de subventions décrites précédemment :

Associations	**Subventions attribuées en 2020**	
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	3 500,00 €	**500,00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dossiers et des bilans financiers des associations demandeuses,

et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers.

2020-111 TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE / MUSÉE APPROBATION D'UN PROJET - DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis plusieurs mois, face aux signes inquiétants de vétusté de la chaudière de la bibliothèque/musée et aux chaleurs subis par ces bâtiments durant les épisodes caniculaires, un bureau d'études a été sollicité afin qu'il réalise un audit technique des installations de chauffage et de traitement d'air de la médiathèque et du musée.

Cet audit préconise un programme complet de rénovation énergétique de la bibliothèque/Musée comprenant :

- la mise en place sur les menuiseries du musée et de la médiathèque (hors celles orientées au Nord) une protection solaire du type film solaire IR80.
- le changement des ampoules halogènes vers des ampoules LEDs pour pouvoir abaisser la puissance frigorifique et ainsi le coût de l'installation.
- l'installation d'un système de chauffage/climatisation de type DRV.

Ce programme de travaux est estimé à 59 800,00 € HT soit 71 760,00 € TTC. Il convient néanmoins de prévoir d'éventuels aléas de chantier du fait de l'intervention sur des installations existantes : + 5000,00 € HT.

La mise en œuvre de ces travaux nécessitera l'intervention d'un bureau d'études pour l'élaboration des documents de consultation des entreprises et le suivi du chantier. Le montant de cette prestation est estimé à 8 500,00 € HT soit 10 200,00 € TTC.

Ainsi, l'opération de rénovation énergétique de la bibliothèque/musée représente un investissement total estimé à 73 300,00 € HT. Cette enveloppe prévisionnelle de travaux pourra être revue après l'intervention du bureau d'études.

Compte tenu du caractère urgent de cette rénovation, elle sera programmée en 2021.

Cette opération s'inscrit pleinement dans le plan de relance du gouvernement en faveur de la rénovation énergétique de bâtiments publics pour lequel sera créée une enveloppe dédiée dans le cadre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local 2021.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pourrait s'établir de la façon suivante :

Etat (Plan de rénovation thermique) : 30 %	21 990,00 €
Conseil départemental : 10 %	7 330,00 €
Commune : 60%	43 980,00 €
TOTAL	**73 300,00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel qu'il lui a été soumis,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération

SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de l'État dans le cadre du plan de relance « rénovation énergétique » - DSIL- DETR.

2020-112 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il conviendrait de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

En effet, un agent nous ayant fait part d'un projet professionnel personnel, il s'avère indispensable, conformément à la législation en vigueur et pourvoir ainsi en bonne et due forme à l'éventuel recrutement d'un(e) remplaçant (e), d'ouvrir des postes sur le cadre d'emploi auquel appartient l'intéressé, soit agent de maîtrise. Dans la mesure où le projet de cet agent n'aboutirait pas, ces postes seraient refermés lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la Loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique territoriale,

DÉCIDE de créer les postes indiqués ci-dessus ;

APPROUVE la modification suivante du tableau des effectifs :

Tableau des effectifs issu de la délibération du 10 décembre 2020				Nouveau tableau des effectifs à compter du CM du 11 décembre 2020			
GRADE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	HORAIRE HEBDOMADAIRE	GRADE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	HORAIRE HEBDOMADAIRE
Attaché	1			Attaché	1		
CHARGE DE MISSION Rédacteur contractuel	1			CHARGE DE MISSION Rédacteur contractuel	1		
Rédacteur Principal de 1ère classe	1			Rédacteur Principal de 1ère classe	1		
Rédacteur Principal de 2ème classe	2			Rédacteur Principal de 2ème classe	2		
Rédacteur	1			Rédacteur	1		
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	3			Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	3		
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	0			Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	0		
Adjoint Administratif	5			Adjoint Administratif	5		
Technicien principal de 1ère classe	2			Technicien principal de 1ère classe	2		
Technicien Principal de 2ème classe	1			Technicien principal de 2ème classe	1		
Technicien	1			Technicien	1		
Agent de Maîtrise principal	6			Agent de Maîtrise principal	7		
Agent de Maîtrise	2			Agent de Maîtrise	3		
Adjoint technique principal de 1ère classe	8			Adjoint technique principal de 1ère classe	8		
Adjoint technique principal de 2ème classe	17	3	30H-30H-30H	Adjoint technique principal de 2ème classe	17	3	30H-30H-30H
Adjoint technique	22	3	30H-32H30-32H	Adjoint technique	22	3	30H-32H30-32H
A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	1			A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	1		
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	0			A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	0		
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1			Assistant de conservation principal de 1ère classe	1		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1			Adjoint du patrimoine Pal de 2ème classe	1		
Adjoint du patrimoine	1			Adjoint du patrimoine	1		
Animateur Principal de 2ème classe	1			Animateur Principal de 2ème classe	1		
Animateur	0			Animateur	0		
Adjoint d'animation pal de 1ère classe	6			Adjoint d'animation pal de 1ère classe	6		

REPUBLIQUE FRANCAISE - MAIRIE D'AMBAZAC - 87240 AMBAZAC

Adjoint d'animation pal de 2è classe	**1**			Adjoint d'animation pal de 2è classe	**1**		
Adjoint d'animation	**4**	**2**	**23H00-13H30**	Adjoint d'animation	**4**	**2**	**23H00-13H30**
Garde-Champêtre Chef Principal	**1**			Garde-Champêtre Chef principal	**1**		
Apprenti restaurant scolaire	**1**			Apprenti restaurant scolaire	**1**		
EMPLOI FONCTIONNEL				**EMPLOI FONCTIONNEL**			
Directeur Général des Services 3500/10000	**1**			Directeur Général des Services 3500/10000	**1**		
TOTAL	**90**	**8**			**92**	**8**	

2020-113 FOURNITURE D'EAU AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES ÉGLISES CONVENTION

Depuis de très nombreuses années, Ambazac fournit de l'eau à la commune de Saint-Laurent-les-Eglises.

En 2005, une convention a été conclue pour une durée de 15 ans.
Cette dernière étant arrivée à son terme en mars 2020, il convient de la renouveler en prévoyant les dispositions suivantes :

- la fourniture est effectuée au niveau du réservoir de Vieux pour un volume journalier ne dépassant pas 150 m³ / jour pendant la période d'étiage ;
- la commune d'Ambazac assure l'entretien des installations implantées par la commune de Saint-Laurent-les-Eglises sur son territoire et facture forfaitairement ce service pour un montant fixé à 1 300 € H. T. ;
- le prix de l'eau fournie est révisé annuellement par le conseil municipal tout au long de la convention établie pour une durée de 8 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention avec la commune de Saint-Laurent-les-Eglises et en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention telle qu'elle lui a été soumise.

AUTORISE son maire à la signer.

2020-114 BOUTIQUE MUSÉE DE MINÉRALOGIE ET ESPACE IZIS - DÉPÔTS-VENTES

À la boutique du musée de minéralogie et de l'Espace « Izis », sont en vente des minéraux, des objets et des ouvrages en rapport avec les expositions permanentes et/ou temporaires.

Certains articles sont achetés et revendus directement : c'est le cas, par exemple, des cartes postales reproductions d'œuvre d'Izis.

Pour d'autres et notamment les minéraux ou les livres, il est souhaitable de les mettre en vente dans le cadre de dépôts-ventes.

Le dépôt-vente permet d'avoir en boutique des articles présentant un certain intérêt sans avancer de trésorerie, mais permet aussi la vente ponctuelle dans le cadre de manifestations exceptionnelles. C'est un atout économique pour la structure, lui évitant de constituer des stocks risquant d'être invendus.

Le dépôt-vente nécessite la conclusion d'une convention entre la ville d'Ambazac et les éventuels fournisseurs, ayant pour objet de déterminer les conditions de vente. Dans cette convention sont fixés la nature des produits, leur prix, les modalités de facturation et la durée du dépôt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place de dépôt-vente d'objets dans les conditions de la convention ci-jointe à la boutique du musée,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de dépôt-vente entre les différents fournisseurs et la ville d'Ambazac.

2020-115 DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Depuis notre précédente séance du 12 novembre dernier, les décisions suivantes ont été prises par le Maire en application de la délégation de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales :

68-20 Est acceptée la proposition financière de la société MOULINJEUNE pour la fourniture d'une tronçonneuse élagueuse à batterie, d'un taille haie à batterie et de deux batteries pour le service des espaces verts d'un montant de 1 021,66 € HT soit 1 226,00 € TTC.

69-20 Est acceptée la proposition financière de la société GUILLEBERT pour la fourniture d'outillage pour le service des espaces verts d'un montant de 1 073,46 € HT soit 1 288,15 € TTC.

70-20 Est acceptée la proposition financière du SEHV pour l'installation et le repliement de l'éclairage au stade des vignes d'un montant de 5 650.89 € HT soit 6 781.07 € TTC.

71-20 Est acceptée la proposition financière de la société SECMIL pour la réalisation de tôles pliées pour la reprise du bardage au site de la SNTC d'un montant de 1 145.00€ HT soit 1 374.00 € TTC.

72-20 Est acceptée la proposition financière de la société SCT TOUTELECTRIC pour la fourniture de matériels d'éclairage pour la salle des fêtes d'un montant de 2 701.05€ HT soit 3 241.26 € TTC.

73-20 Est acceptée la proposition financière de la société SOLIDEC MAINTENANCE pour la mise en place d'un double flux Atlantic dans le but d'abaisser le taux de radon dans les logements pour le site de la gendarmerie d'un montant de 11 323.00 € HT soit 13 587.60 € TTC – SOLUTION ABANDONNÉE

74-20 Est acceptée la proposition financière de la société PROFIL+ pour la fourniture, le montage et l'équilibrage des pneus de l'épareuse pour le service VRD d'un montant de 1 973.53 € HT soit 2 368.20 € TTC.

75-20 Est acceptée la proposition financière de la société BOUGNOTEAU pour la pose d'une toiture bac acier sur toiture existante à la crèche d'un montant de 9 233.66 € HT soit 11 080.39 € TTC.

76-20 Est acceptée la proposition financière de la société SOLIDEC MAINTENANCE pour le déplacement du système de climatisation de la crèche d'un montant de 1 576.00 € HT soit 1 891.20 € TTC.

77-20 Est acceptée la proposition financière de la société JOUANDOU & Cie pour le remplacement de la porte du transformateur et du rideau métallique au restaurant scolaire d'un montant de 5 786.00 € HT soit 6943.20 € TTC.

78-20 Est acceptée la proposition financière de la société RAYNAUD pour le remplacement d'une vitre et des ferme-portes sur des portes du restaurant scolaire d'un montant de 1 339.74 € HT soit 1 607.69 € TTC.

79-20 Est acceptée la proposition financière de la société DEMUSSI pour la fourniture d'une niche à compteur (regarduo) pour le service des eaux d'un montant de 7 879.62 € HT soit 9 455.54 € TTC.

80-20 Est acceptée la proposition financière de la société DEMUSSI pour la fourniture de quincaillerie et matériels pour le service des eaux d'un montant de 4 315.41 € HT soit 5 178.49 € TTC.

81-20 Est acceptée la proposition financière de la société CEGELEC pour la fourniture et pose d'une alimentation 24V DC et le remplacement du kit moteur pour le réarmement des équipements de désenfumage à l'espace Mont Gerbassou d'un montant de 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC.

82-20 Est acceptée la proposition financière de la société EVA TEAM pour la fourniture de deux ordinateurs portables (pour la DGS et pour le service communication) d'un montant de 2 538.00€ HT soit 3 045.60€ TTC.

Signature des membres du Conseil Municipal présents à la séance du 11 décembre 2020

Stéphane CHÉ	Rafaël SOLANS EZQUERRA	Michel JANDAUD
François BARDOT	Marina VERGNOUX	Peggy BARIAT
Laurence ROUSSY	Fabienne FERRAND	Laurent AUZEMERY
Dominique BIGAS	Jean-Jacques BLANVILLAIN	Gérard CHADELAUD
Olivier CHATENET	Marc DUPUY	Cédric PIERRE

Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA	Bernard TROUBAT	Dominique ARRIVÉ
Stella BARREAU	Karine BERNARD	Marie-Laure BOULIN
Sophie BOYER	Brigitte LARDY	Carole LONGEQUEUE
Nathalie NICOULAUD	Carine ROY	Pascale THOMAS